

DOSSIER DE PRESSE

15ÈME ÉDITION

DE LA JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR
LE DON D'ORGANES
ET LA GREFFE,
ET DE RECONNAISSANCE AUX DONNEURS.

CONTACTS PRESSE :

SHADOW COMMUNICATION POUR L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

Stéphanie Timon 06 68 91 92 48 – stephanietimon@shadowcommunication.fr

Maryline Pilorge - 06 12 57 15 37 – marylinepilorge@shadowcommunication.fr

Karima Doukkali – 07 77 36 64 10 – karimadoukkali@shadowcommunication.fr



DON D'ORGANES JE LE DIS



@AG_BIOMEDECINE

www.dondorganes.fr



Agence relevant du ministère de la santé

En collaboration avec les hôpitaux et
les associations en faveur de la greffe

Le 22 juin 2015 se tiendra la

15ÈME ÉDITION

DE LA JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR

LE DON D'ORGANES

ET LA GREFFE,

ET DE RECONNAISSANCE AUX DONNEURS.

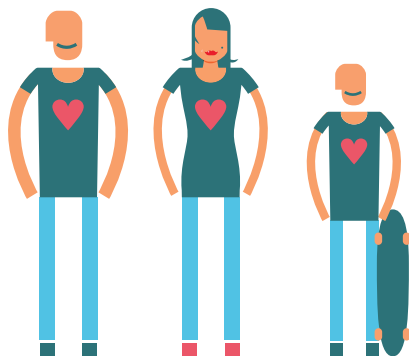
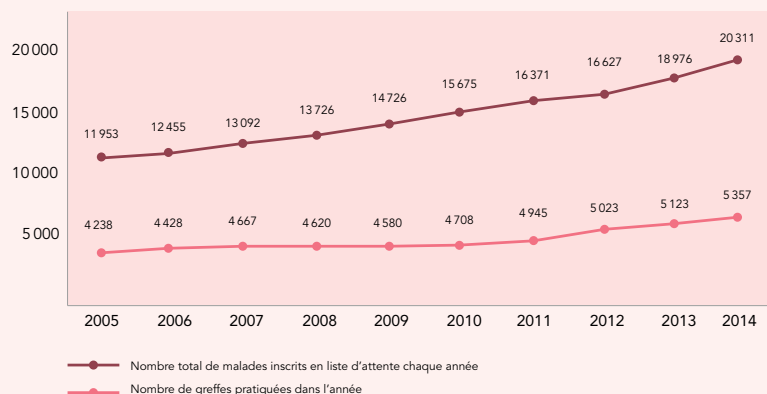
L'objectif

Inciter chacun à dire à ses proches son choix pour ou contre le don d'organes et de tissus. Car c'est vers les proches que les médecins se tournent en cas de décès s'ils n'ont pas directement connaissance de la volonté du défunt, pour savoir s'il était opposé, ou non, au don de ses organes.

Même si l'immense majorité des Français se dit favorable au don de leurs organes, **peu d'entre eux pensent à communiquer effectivement leur choix pour le don d'organes.**

En prenant l'initiative de le dire à son entourage, il est possible de **sauver ou changer radicalement davantage de vies en permettant à plus de malades d'être greffés**

GREFFES ET ATTENTE : ÉVOLUTION 2005 - 2014



En 2014

20 311

patients ont eu besoin d'une greffe¹ en France

5 357

PATIENTS ONT PU BÉNÉFICIER D'UNE GREFFE

+4,6% en un an

54 659

PERSONNES ÉTAIENT PORTEUSES D'UN GREFFON FONCTIONNEL

ce qui témoigne de l'efficacité thérapeutique de la greffe.

L'augmentation des chiffres de la greffe et du don d'organes en 2014 est encourageante pour les malades qui sont sur la liste nationale d'attente et démontre l'engagement fort des équipes de prélèvement et de greffe pour permettre un accès amélioré à la greffe.

¹ Au 1er janvier 2014, 12 752 patients étaient en attente de greffe d'organes sur la Liste Nationale d'Attente et 7 559 nouveaux patients y ont été inscrits au cours de la même année.

Don d'organes et de tissus,

ce qu'il faut savoir aujourd'hui

Les principes juridiques qui encadrent le don, le prélèvement et la greffe d'organes sont énoncés aux articles L1211-1 à L1211-9 du Code de la santé publique, issus des **lois de bioéthique** (1994, 2004, 2011).

3 principes majeurs ont été posés : **le consentement présumé, la gratuité du don et l'anonymat** entre le donneur et le receveur.

Le consentement présumé : En France, toute personne est considérée comme consentante au don d'organes et de tissus si elle n'a pas exprimé de volonté contraire de son vivant. C'est le cas depuis la loi Caillavet en 1976. Le refus de donner ses organes et tissus s'exprime soit en s'inscrivant sur le registre national des refus tenu par l'Agence de la biomédecine, soit en témoignant de son opposition auprès de ses proches.

La gratuité signifie que toute rémunération en contrepartie du don d'organes et de tissus est interdite. Ce principe empêche toute tentative de trafics d'organes en France, et illustre la solidarité qui est au cœur du système français.

L'anonymat signifie que le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur, et réciproquement. Si la famille du donneur le souhaite, elle peut cependant être informée des organes et tissus prélevés ainsi que de la réussite des greffes.

Ce cloisonnement a été conçu **pour préserver les familles en deuil mais également pour aider les personnes greffées à s'approprier au mieux leur greffon et afin que la famille du donneur ne porte pas la responsabilité de la qualité ou la durée de vie du greffon chez le receveur.**

Comment faire

pour que son choix sur le don d'organes soit respecté ?

Que l'on soit pour ou que l'on soit contre le don de ses organes, il faut le dire à ses proches -conjoints, parents, ...

Pour respecter la volonté de chacun, conformément à la loi, quand une personne décède et que le prélèvement d'organes est possible, l'équipe médicale consulte obligatoirement le registre national des refus. **Si le nom du défunt n'y figure pas, la loi impose à l'équipe médicale d'interroger la famille pour recueillir une éventuelle opposition au don d'organes exprimée de son vivant par leur proche.**

Le registre national des refus : En France la réglementation permet aux personnes opposées au prélèvement de leurs organes et tissus, de s'inscrire sur le registre national des refus. Celui-ci a une valeur légale.

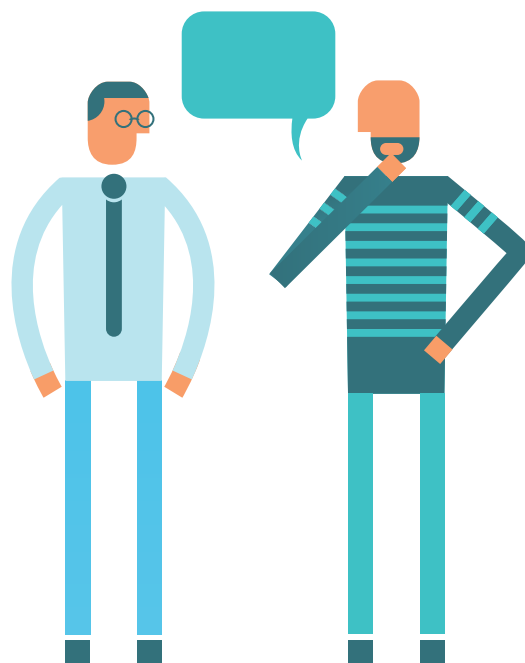
Pour s'inscrire, il faut envoyer à l'adresse ci-dessous le formulaire disponible sur le site www.dondorganes.fr ou une demande manuscrite sur papier libre :

Agence de la biomédecine
Registre national des refus
1 avenue du Stade de France
93 212 Saint-Denis La Plaine cedex

Joindre obligatoirement à cet envoi :

- la photocopie lisible d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport...) ;
- une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour recevoir la confirmation de votre inscription si vous l'avez demandée.

Tout changement d'état civil doit être signalé, pas les changements d'adresse. L'inscription est révoquée à tout moment par simple courrier.



LE SAVIEZ-VOUS ?

65% des Français pensent que la carte de donneur est nécessaire pour donner ses organes². Il peut être rassurant et utile d'avoir une carte de donneur car elle permet de témoigner de sa volonté mais elle n'est pas suffisante.

DU CHOIX DU DÉFUNT, POUR OU CONTRE LE DON D'ORGANES, DÉPEND TOUTE LA CHAÎNE DU PRÉLÈVEMENT ET DE LA GREFFE

²Enquête réalisée en ligne du 17 au 21 février 2015 par Viavoice pour l'Agence de la biomédecine auprès d'un échantillon national de 1010 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatifs de la population française

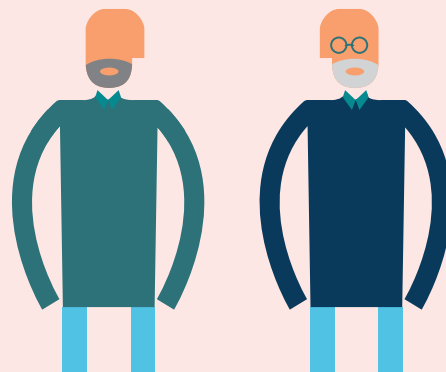
Qui peut donner

ses organes et ses tissus ?

Tout le monde peut être amené à recevoir, un jour, une greffe d'organes et/ou de tissus. Tout le monde peut également être amené à donner ses organes et/ou ses tissus : **quel que soit son âge, contrairement aux idées reçues, il n'y a pas de contre-indication au don en lien avec l'âge avancé.**

Aujourd'hui, le prélèvement est possible à tout âge : **Les personnes de plus de 60 ans**, qui se pensent souvent exclues du don d'organes et de la greffe du fait de leur âge sont tout autant concernées que les plus jeunes. Des personnes de plus de 80 ans peuvent encore donner des reins ou leur foie. En effet, la moyenne d'âge des donneurs prélevés est passée de 40 ans en 1999 à plus de 57,4 ans en 2014.

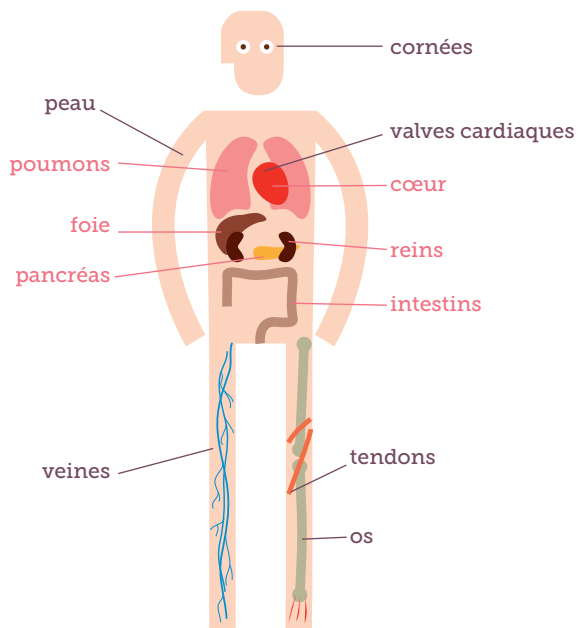
Le prélèvement sur personnes décédées peut être envisagé même si celles-ci étaient sous traitement médical ou avaient des antécédents médicaux lourds. Les médecins sont seuls juges, au cas par cas, de l'opportunité du prélèvement au moment du décès et de la qualité de chacun des organes.



EN 2014, LA MOYENNE D'ÂGE DES DONNEURS EST DE 57,4 ANS, 39,8 % DES DONNEURS ONT PLUS DE 65 ANS ET IL EST POSSIBLE DE RECEVOIR UN ORGANE JUSQU'À PLUS DE 70 ANS.

Quels organes et tissus

peuvent être prélevés ?



Les organes

Le rein est l'organe le plus couramment greffé. Suivent le foie, le cœur, les poumons, le pancréas et des parties de l'intestin.

Les tissus

Les médecins peuvent greffer la cornée (fine membrane à la surface de l'œil), la peau, les artères, les veines, les os, les valves cardiaques...

À PROPOS DES TISSUS

Définition : Un tissu est un élément du corps humain **non vascularisé** (il n'a pas besoin d'être alimenté par une artère directe pour fonctionner) **destiné à restaurer une fonction**. Par exemple, la peau fait barrière avec l'extérieur ; l'os donne une structure au squelette ; le vaisseau sert à faire circuler le sang, etc.

La greffe de tissu permet ainsi de soigner les grands brûlés (greffe de peau), de redonner la vue (greffe de cornées), de marcher à nouveau (greffe d'os), etc.

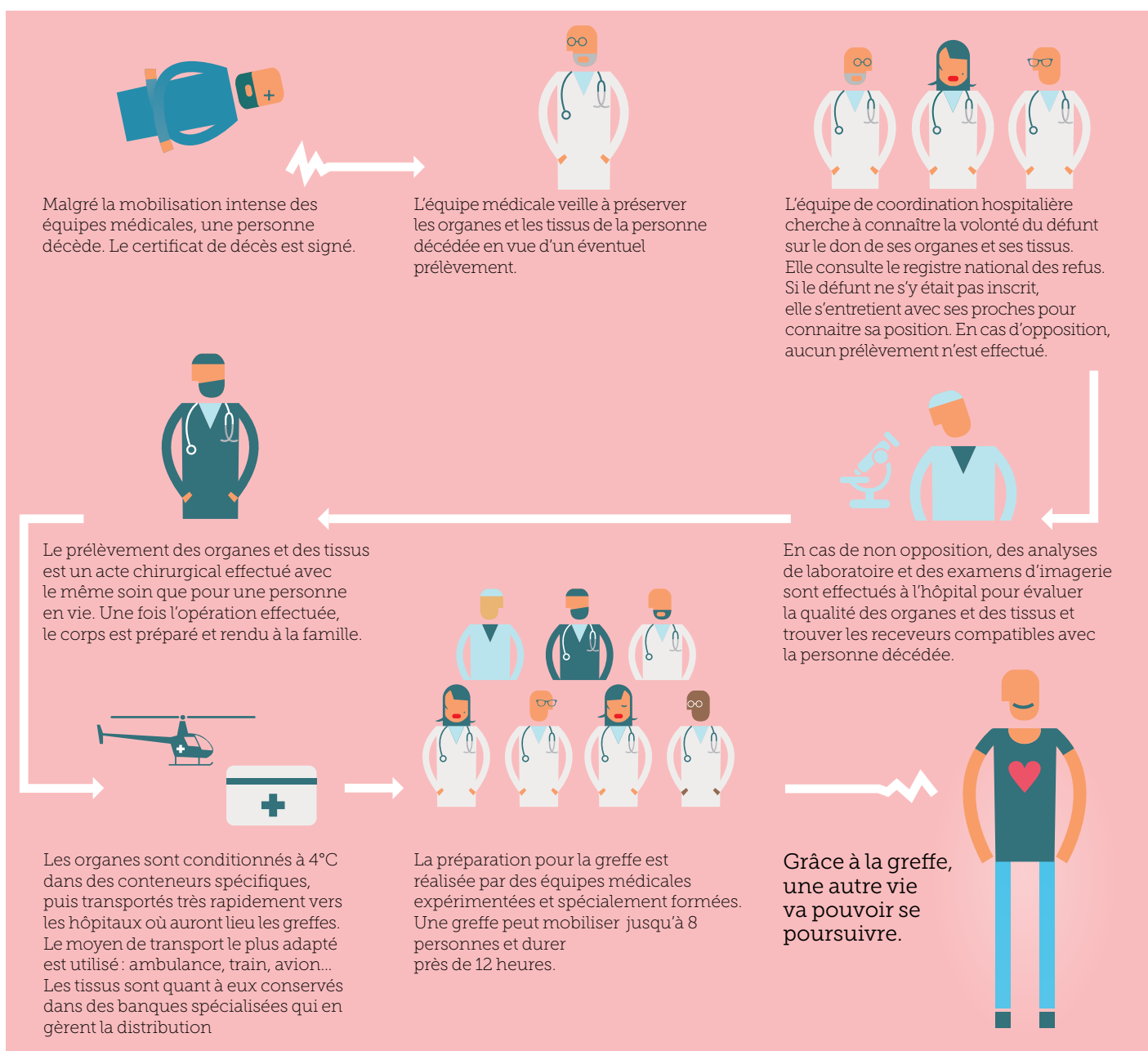
Moins connu mais tout aussi utile, il est également possible de donner des tissus de son vivant. Il s'agit de tissus recueillis à l'occasion d'une intervention médicale lorsqu'ils sont conservés, sur consentement du patient, en vue d'une utilisation ultérieure : les têtes fémorales

(combler osseux en orthopédie, chirurgie maxillo-faciale ou odontologie), les valves cardiaques, les membranes amniotiques (permettent de soigner des détériorations de la cornée) et les veines.

En 2014, les principaux tissus distribués par les banques spécialisées à des équipes médicales à des fins thérapeutiques ont été : les cornées (4804), la peau (24,6 m²), les membranes amniotiques (2818), les veines (1154), les artères (540) et les valves cardiaques (275).

Les règles qui encadrent le prélèvement de tissus sont issues des lois de bioéthique et sont les mêmes que pour les organes.

LA CHAÎNE DU DON À LA GREFFE



Un dispositif de communication

pour informer et mobiliser

Dans la continuité des campagnes conduites en 2013 et 2014, le 22 juin 2015 sera l'occasion d'informer encore davantage sur l'importance de dire son choix à ses proches : **«Don d'organes : dites-le à vos proches. Maintenant. Car c'est vers eux que les médecins se tourneront en cas de décès s'ils n'ont pas connaissance de votre volonté, pour savoir si vous étiez opposés, ou non, au don d'organes».**

A la télévision, **un spot de 35 secondes** avec Gilles Lellouche, sera diffusé du 12 au 22 juin sur les principales chaînes nationales, avec pour objectif de transformer un temps passif – le moment où l'on regarde la publicité à la télévision – en temps actif, en faisant en sorte que les téléspectateurs utilisent ce moment pour dire à leurs proches leur choix sur le don d'organes.

Cette communication télévisée sera complétée par **un partenariat avec 20 minutes** afin de toucher au mieux l'ensemble de la population française.

Cette année, la communication s'adressera particulièrement aux jeunes avec un **dispositif digital inédit pour inciter les 16-25 ans** à dire leur choix à leur famille, qu'ils soient pour ou contre le don de leurs organes et tissus.

Un site d'information dédié www.dondorganes.fr :

- Des infographies disponibles
- Des outils d'information de la campagne à télécharger (affiche, flyer, guide d'information)
- L'explication des étapes du prélèvement à la greffe
- De nombreux témoignages

De nombreuses actions sur tout le territoire

pour informer sur le don d'organes et de tissus et exprimer la reconnaissance aux donneurs

La mobilisation des associations et des hôpitaux pour informer et sensibiliser

Comme chaque année, les centres hospitaliers et associations, partenaires de la campagne sur le terrain, organisent de nombreuses manifestations en région pour inciter chacun à dire à ses proches, son choix, pour ou contre le don d'organes et de tissus mais aussi pour témoigner de la reconnaissance aux familles de donneurs. **Les actions réalisées en région par les centres hospitaliers et les associations sont disponibles sur www.dondorganes.fr.**

**DON D'ORGANES
DITES-LE À VOS PROCHES.**

CAR C'EST VERS VOS PROCHES QUE LES MÉDECINS
SE TOURNERONT EN CAS DE DÉCÈS, POUR SAVOIR SI
VOUS ÉTIEZ OPPOSÉS, OU NON, AU DON D'ORGANES.

www.dondorganes.fr

LE 22 JUIN JOURNÉE NATIONALE DE
RÉFLEXION SUR LE DON
D'ORGANES ET LA GREFFE
ET DE RECONNAISSANCE
AUX DONNEURS

Agence de la
biomédecine
Agence orientant des missions de la santé
En collaboration avec les hôpitaux et
les associations en faveur de la greffe

- Le relai des actualités régionales en faveur de la greffe à travers toute la France

Une page Facebook « **don d'organes je le dis** » avec plus de 50 000 fans et une animation régulière de la communauté.



EXEMPLES D'ACTIONS ORGANISÉES :

- Du 6 au 21 juin 2015, le centre hospitalier d'Avranches Granville (Basse-Normandie) en collaboration avec des partenaires culturels et associatifs organise « Corps ArtCords », un ensemble d'événements culturels et artistiques faisant réfléchir au don d'organes et au fait d'aborder le sujet en famille ou entre amis.
- Du 20 au 26 juin 2015, à Nantes, la Fondation Centaure organise une semaine d'information et de sensibilisation à la greffe, avec stands de sensibilisation en centre ville, colloques scientifiques et expositions à la faculté d'odontologie, expositions et dîner de gala.

Ils témoignent



Nadège Alvarez,

36 ans, Infirmière coordinatrice prélèvement d'organes et de tissus depuis 2008 à l'hôpital de Gap.

"En tant que professionnelle, je suis tous les jours amenée à échanger avec des familles qui doivent faire face à une situation bouleversante et brutale, le décès d'un proche. Elles ont peu de temps pour intégrer la nouvelle du décès et la demande de don d'organes intervient au moment où la douleur de la perte est la plus forte.

En effet, même si la loi française indique le consentement présumé de chacun, c'est aux proches que revient la tâche de transmettre le choix du défunt. Dans le cas où ils ignorent son choix, ils se sentent démunis. Mon rôle et celui de mes collègues est de les accompagner, de retracer l'histoire de vie du défunt, pour tenter de déterminer si celui-ci avait envisagé de donner ses organes. "

Victor Simon,

70 ans, greffé du foie en 2004.

"J'ai subi un cancer du foie très grave, ma situation était critique et les médecins pensaient que sans greffe, je ne m'en sortirai pas. Je n'oublierai jamais la nuit de Noël 2004, au cours de laquelle j'ai pu bénéficier d'une greffe de foie. Cet événement m'a sauvé la vie. Grâce à la générosité de mon donneur, j'ai pu revivre normalement. Suite à cette greffe et à un traitement de 6 mois en chimiothérapie, je me suis senti à nouveau bien. Je suis aujourd'hui en pleine forme, je voyage et je fais beaucoup de sport. Cela fait 7 ans que je participe à la Course du Cœur. Cette année, j'étais capitaine de l'équipe de transplantés et je m'apprête à participer à de nouveaux événements sportifs."



Soraya Ben Hadj,

Elle a transmis sa position sur le don d'organes à sa sœur.

"Je donne régulièrement mon sang depuis environ sept ans. Un jour sur internet, j'ai lu un article concernant le don d'organes. Cela m'a touchée et je me suis procurée une carte de donneur d'organes, parce que je souhaitais faire connaître ma position. C'est en

regardant une campagne d'information à la télévision que j'ai appris que la carte seule n'avait pas de valeur légale, et qu'il était impératif de donner ma position à mes proches, puisque ce sont eux qui seraient chargés de transmettre ma position en cas de décès. J'ai choisi de faire part de mon choix à ma sœur.

Cela s'est fait naturellement, tout simplement, au détour d'une conversation sur le don du sang."



Rôle et missions

de l'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale d'État, placée sous la tutelle du Ministère de la Santé. Elle a été créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce **ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines.**



L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes, l'Agence de la biomédecine :

- Gère la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus ;
- Coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons en France et à l'international ;
- Garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité ;
- Assure l'évaluation des activités médicales qu'elle encadre.

Enfin, l'Agence de la biomédecine est chargée de promouvoir et développer l'information sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules.

Ses partenaires

L'Agence de la biomédecine s'emploie à rendre visible et à valoriser le travail quotidien des acteurs de la chaîne du prélèvement et de la greffe qui contribuent au succès de cette activité : les associations, les coordinations hospitalières et les équipes de greffe.

Les associations en faveur de la greffe

Les principales missions des associations en faveur de la greffe sont de promouvoir les dons d'organes et de tissus, de favoriser les actions de recherche dans le domaine des greffes et d'apporter un soutien aux personnes en attente de greffe, aux transplantés ainsi qu'à leurs proches. Sur le plan de l'information, elles développent une communication de proximité auprès du grand public.

Très actives sur le terrain, ces associations sont partenaires de l'Agence de la biomédecine pour la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs.

Les établissements hospitaliers

Situés au cœur de la chaîne du prélèvement et de la greffe, les coordinations hospitalières dédiées aux activités de prélèvement et de greffe sont naturellement partenaires de la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs.

L'Ordre des pharmaciens est partenaire de l'Agence de la biomédecine chaque 22 juin et propose à son réseau de commander des guides et des affiches.

L'ensemble de ces partenaires met à disposition du grand public des guides d'information sur le don d'organes et la greffe et réalise des actions de sensibilisation en régions avec rencontre de témoins greffés et de professionnels de santé.

Pour connaître les actions mises en place en 2015, et obtenir la liste des associations, rendez-vous sur la rubrique **Agenda** du site **www.dondorganes.fr**

———— 15ÈME ÉDITION ————

DE LA JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR

LE DON D'ORGANES

———— **ET LA GREFFE,** ————

ET DE RECONNAISSANCE AUX DONNEURS.

Contacts presse :

———— SHADOW COMMUNICATION POUR L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE ————

Stéphanie Timon 06 68 91 92 48 – stephanietimon@shadowcommunication.fr
Maryline Pilorge - 06 12 57 15 37 – marylinepilorge@shadowcommunication.fr
Karima Doukkali – 07 77 36 64 10 – karimadoukkali@shadowcommunication.fr



DON D'ORGANES JE LE DIS



@AG_BIOMEDECINE

www.dondorganes.fr



Agence relevant du ministère de la santé

En collaboration avec les hôpitaux et
les associations en faveur de la greffe